

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2015

Etaient présents :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, J-Philippe MACHARD, Mme Marcelle ROUQUET

Absent excusé : J-Marc BRUGERON a donné pouvoir à François ESTEVENON

Absente : Mme Catherine REVERSAT-PINTENET

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

Décision modificative n°4 ; suppression du C.C.A.S. , examen des devis peintures pour le 2 pièces de l'école de la Chaze, critères d'évaluation pour l'entretien individuel professionnel mis en place pour la 1^{ère} fois.

Tous les conseillers sont d'accord

1- Schéma de coopération intercommunale

M. le Maire explique qu'une proposition de grande intercommunalité du Nord Lozère a été faite par, notamment, MM BONHOMME et BRUGERON, et à l'initiative de Mme PANTEL et accord de M. le Sénateur de la Lozère

La ville de Saint Chély d'Apcher, lors de la réunion initiée pour présenter le projet, s'est positionnée contre.

M. le Maire demande aux conseillers de voter soit pour ce projet de grande intercommunalité soit de réitérer le premier choix en adéquation avec le schéma proposé par M. le Préfet ; à l'unanimité, le conseil maintient son premier choix de faire une communauté de communes entre les C.C. Terre de Peyre, Hautes Terres, Aubrac Lozérien, et les communes limitrophes, dont notamment, Albaret Sainte Marie et Les Monts Verts : 10 voix pour – 0 contre

2- Commune nouvelle

Le Maire résume la dernière réunion du Bureau de la C.C. Terre de Peyre lors de laquelle il a été décidé de désigner des délégués (3) chargés d'élaborer la charte du fonctionnement de la future commune nouvelle pour la création de laquelle, les conseils municipaux devront délibérer avant le 31 mars 2016.

MM. Denis GRAS, Frédéric MONTANIER et Arnaud BRINGER proposent chacun leur candidature, qui est acceptée par 10 voix pour – 0 contre

3- Superficie d'une concession de l'extension du cimetière

La superficie des nouveaux emplacements n'est pas de 5,25 m² comme indiqué dans la délibération du 7 juillet 2015, mais de 6,25 m². Il y a donc lieu de rectifier cette erreur. Vote de 10 voix pour - 0 contre

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2015

4- Parcelles du Villaret

Mme JACQUES, clerc de notaire chargée de finaliser la vente aux consorts GRAS des bouts de terrain sis au Villaret et objet de 2 précédentes délibérations, a signalé qu'il y avait lieu de déclasser au préalable ces parcelles pour les inclure dans le domaine privé de la commune. Hors la présence de M. le Maire, directement concerné par cette vente, les conseillers votent le déclassement à l'unanimité, soit 9 voix pour – 0 contre

5- Transport scolaire 2014/2015

Le coût moyen d'1 élève est de 1936 € ; la commune en prend 20% à sa charge. 19 élèves étant concernés, le Département demande à la commune de verser une somme totale de 6192 €. Vote de 10 voix pour – 0 contre

6- Critères retenus pour l'appréciation professionnelle des fonctionnaires territoriaux

La grille présentée au Comité Technique Paritaire et validée par ce dernier est adoptée à l'unanimité par les conseillers : 10 voix pour – 0 contre

7- Suppression du Centre Communal d'Action Sociale : C.C.A.S.

M. le Maire expose que, conformément à l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 07/08/2015, la possibilité est offerte aux communes de moins de 1000 habitants de supprimer le CCAS et d'intégrer le budget de ce dernier, au budget principal de la commune. Il est probable qu'un Centre Intercommunal d'Action Sociale soit créé dans la future intercommunalité. Les compétences du CCAS sont, dans un premier temps, transférées à la commune. Le conseil, à l'unanimité vote par 10 voix pour – 0 contre

8- Travaux

- Plateaux / sécurité de la traversée de Lasbros : Lozère Ingénierie a contacté les entreprises du secteur (SOMATRA, SÉVIGNÉ, DELMAS, et MARQUET) qui doivent répondre pour le 15 décembre.
- Devis peinture 2 pièces

ARNAL : 3908,30 et TROCELLIER : 5144,70

Cependant le devis ARNAL propose des prestations moindres, notamment par l'absence de la couche d'apprêt ; les superficies sont différentes : après vérification le Maire choisira le peintre.

- Racines sous les routes vers la Brugette, Grandviala et les Fons

Voir pour les faire couper et demander aux propriétaires de couper les arbres gênants

9- Décision Modificative n°4

Il y a lieu d'ajuster les crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et en section d'exploitation du budget assainissement

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2015

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
022 Dépenses imprévues	-500,00
6247 Transports collectifs	1392,00
657351 Caisse des écoles	1000,00
023 virement à la section investissement	-1892,00
TOTAL	0,00

BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
020 Dépenses imprévues	-747,60	023 virement de la section fonctionnement	-1892,00
Op° 107 Eclairage public	-236,40	10222 FCTVA	908,00
Op° 106 Traversée de Lasbros	2500,00		
Op° 119 Petits travaux & mat	15000,00		
Op° 117 Aménagement de la Chaze	-17500,00		
TOTAL	-984,00	TOTAL	-984,00

BUDGET ASSAINISSEMENT :

article 022 dépenses imprévues : - 110,00 € et article 673 annulation de titre sur exercice antérieur : + 110,00 €

10- Voirie lotissement Champ du Théron et lotissement issu du terrain TEISSEDRE aux Fons

Unanimité pour accepter la rétrocession de la voirie de ces 2 lotissements à la commune.

Michelle BASTIDE

